SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

CHAMBÉRY MÉTROPOLE
COEUR DES BAUGES
original
05 AVR. 2017
Copie pour éléments de réponse
Copie pour information
162533

Direction générale adjointe à l'aménagement

SECRETARIAT GENERAL
Service appui technique
Unité planification et aménagement

Hôtel du Département
CS 31802
73018 Chambéry CEDEX

Monsieur Xavier DULLIN
Président
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHAMBERY METROPOLE - COEUR DES BAUGES
106 allée des Blachères

73026 CHAMBERY CEDEX

Contact : Annabelle RICHARD-BOSQUIER
☎ *04 79 96 75 08*
04 79 44 51 01
annabelle.richard-bosquier@savoie.fr

Chambéry, le - 3 AVR. 2017

Nos réf. : ARB/DGAASG/SAT/2017/244950

Monsieur le Président,

En application des dispositions de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme et avant mise à disposition du public, vous m'avez transmis, pour avis, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan local urbain (PLU) de la commune de CHAMBERY arrêté le 21 décembre 2016 et reçu par mes services le 28 février 2017.

La modification engagée porte sur diverses modifications règlementaires portant notamment sur :

- l'intégration des éléments de construction non pris en compte dans les articles 6 et 7 du règlement (encorbellements, rampes, etc…)

- la suppression du projet de voie C13 au carrefour du Biollay / avenue de Lyon / Chemin des Vieux Capucins qui consistait en la création d'un rond-point, d'une voie de désenclavement du centre du quartier et d'une liaison piétonne.

savoie.fr

Après avoir pris connaissance des documents joints et eu égard aux compétences du Département, j'émets un **avis favorable** sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de CHAMBERY.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Franck LOMBARD

1er Vice-président délégué à l'économie, à la stratégie et à la solidarité territoriale